



HAL
open science

Citer, collecter : florilèges et citations d'auteurs patristiques dans les controverses doctrinales

Matthieu Cassin

► **To cite this version:**

Matthieu Cassin. Citer, collecter : florilèges et citations d'auteurs patristiques dans les controverses doctrinales. *Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences religieuses*, 2022, 129, pp.271 - 284. 10.4000/asr.4109 . halshs-03776538

HAL Id: halshs-03776538

<https://shs.hal.science/halshs-03776538>

Submitted on 13 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Patristique grecque et histoire des dogmes

Citer, collecter : florilèges et citations d'auteurs patristiques dans les controverses doctrinales

Matthieu Cassin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/asr/4109>

DOI : 10.4000/asr.4109

ISSN : 1969-6329

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Pagination : 271-284

ISSN : 0183-7478

Référence électronique

Matthieu Cassin, « Citer, collecter : florilèges et citations d'auteurs patristiques dans les controverses doctrinales », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences religieuses* [En ligne], 129 | 2022, mis en ligne le 07 juin 2022, consulté le 07 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/asr/4109> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/asr.4109>

Patristique grecque et histoire des dogmes

Matthieu CASSIN

Chargé de conférences

Citer, collecter : florilèges et citations d'auteurs patristiques dans les controverses doctrinales

L'AN passé, les conférences avaient porté sur les premières attestations de l'usage de groupes de citations d'autorités patristiques dans le cadre des controverses chrétiennes de l'Antiquité. L'étude s'était étendue, par ordre chronologique, depuis les premières attestations du phénomène au milieu du IV^e siècle jusqu'au traité *De incarnatione et contra Nestorium* de Jean Cassien, datable de 430¹. L'enquête s'est poursuivie cette année à travers une série de collections de citations liées au concile d'Éphèse, pour s'achever sur les grands florilèges qui constituent une part essentielle de l'*Éranistès* de Théodoret de Cyr. On voit apparaître alors des florilèges de plus en plus structurés et autonomes, des relations de filiations entre les florilèges, ainsi que de premiers principes d'organisation dans le florilège de Théodoret.

1. Cyrille d'Alexandrie, *Oratio ad dominas de fide*

Le premier texte pris en considération est de nouveau un écrit de Cyrille d'Alexandrie², qui constitue l'un des éléments de sa propagande à destination de la famille impériale à Constantinople. Parmi trois écrits adressés à différents membres de cette famille à l'automne 430 (*Oratio ad Theodosium imperatorem de recta fide* [CPG 5218], *Oratio ad Arcadium et Marinam dominas de fide* [CPG 5219], *Oratio ad Pulcheriam et Eudociam augustas de fide* [CPG 5220]), seul le deuxième³ contient deux florilèges, l'un scripturaire et l'autre patristique⁴. Le traité comporte

-
1. M. Cassin, « Citer, collecter : florilèges et citations d'auteurs patristiques dans les controverses doctrinales », *Annuaire EPHE-SR* 128 (2021), p. 217-230.
 2. *Ibidem*, p. 228-229.
 3. Éd. E. Schwartz, *Acta conciliorum Oecumenicorum* (ACO) I.1.5, Berlin-Leipzig 1927, p. 62-118.
 4. Sur le traité et son contexte, voir en particulier : H. van Loon, *The Dyophysite Christology of Cyril of Alexandria*, Leyde-Boston 2009 (Supplements to Vigiliae Christianae 96),

d'abord l'éloge des destinataires, suivi d'une Profession de foi (§ 3)⁵, puis d'un exposé christologique (§ 4-8). Vient ensuite le florilège patristique (§ 9-19), suivi du florilège scripturaire, beaucoup plus long (§ 19-224). Le premier florilège⁶, qui nous intéresse seul ici, est ainsi introduit par Cyrille, qui semble retenir, en première approche, la seule question de l'emploi du terme *théotokos* par les Pères :

Et que le vocable de « Mère de Dieu » était habituel aussi aux saints Pères qui nous ont précédés, qui sont admirables aussi pour leur foi droite, et jusqu'à aujourd'hui chez tous ceux qui habitent toute la terre, pour ainsi dire, j'ai pensé qu'il fallait montrer que c'était vrai. En effet, afin que je ne paraisse pas dire simplement et sans examen ce qui vient à l'esprit, après avoir rassemblé ce qui est utile à ce sujet dans les Églises en puisant aux livres qui ont été composés par eux et l'avoir exposé pour démontrer, je confirmerai la vérité de mes propres discours. (Cyrille d'Alexandrie, *Oratio ad dominas*, 9, p. 65, 17-22)

L'évêque d'Alexandrie met donc en avant, après le recours à la confession de foi, le recours au témoignage des saints Pères admirables pour leur foi droite, qui se trouvent dans les églises, témoignages qui sont tirés de livres. On trouve ainsi une sorte de résumé de l'autorité patristique : des écrits, dus à des personnes qui n'appartiennent pas à l'époque présente, qui font autorité en matière de foi et qui sont reçus par l'Église à ce titre. Toutefois, l'introduction du florilège ne laisse pas vraiment présager de son contenu, qui ne correspond que d'assez loin à ce tableau idéal. Voici en effet les œuvres dont sont tirées les treize citations, provenant de neuf textes différents :

- Apollinaire de Laodicée, *Ad Iouianum* (CPG 3665)⁷, deux extraits (p. 250, 6-252, 11 ; 253, 3-14), mis sous le nom d'Athanase d'Alexandrie ;

p. 433-454 ; Th. Graumann, *Die Kirche der Väter. Vätertheologie und Väterbeweis in den Kirchen des Ostens bis zum Konzil von Ephesus (431)*, Tübingen 2003 (Beiträge zur historischen Theologie 118), p. 323-326.

5. Ce Symbole n'est pas retenu par W. Kinzig, *Faith in Formulae: A Collection of Early Christian Creeds and Creed-related Texts*, I-IV, Oxford-New York 2017 (Oxford Early Christian Texts). L'auteur retient pourtant d'autres textes de la même œuvre, en particulier dans les extraits cités par Cyrille.
6. Sur ce florilège, voir Th. Graumann, *Die Kirche der Väter*, cité n. 4, p. 332-333 ; voir également H. du Manoir, « L'argumentation patristique dans la controverse nestorienne », *Recherches de science religieuse* 25 (1935), p. 441-461, 531-559, ici p. 537-540.
7. Éd. H. Lietzmann, *Apollinaris von Laodicea und seine Schule. Texte und Untersuchungen*, Tübingen 1904, p. 250-253. Sur ce traité, voir V. H. Drecoll, « Apollinarius, *Ad Iovianum*: Analyse und Bedeutung für die Apollinariuschronologie », dans S.-P. Bergjan, B. Gleede, M. Heimgartner (éd.), *Apollinarius und seine Folgen*, Tübingen 2015 (Studien und Texte zu Antike und Christentum 93), p. 35-57. Le texte est très probablement dû à Apollinaire et pourrait dater de la fin de 363.

- Atticus de Constantinople, *Hom. de natiuitate* (CPG 5660)⁸, deux extraits (incipit et un passage du § 4);
- Antiochus de Ptolémaïs, très court extrait d'une œuvre inconnue (CPG 4297.1); l'auteur est un adversaire de Jean Chrysostome, mort au plus tard au début de 408;
- Amphiloque d'Iconium, *Homélie XI, De generatione domini secundum carnem* (CPG 3245.3a)⁹, un extrait, probablement le début de l'homélie;
- Ammon d'Adrianoupolis (Edirne), attesté en 394 et 399, un extrait d'une œuvre inconnue (CPG 2540);
- Jean Chrysostome (?), deux extraits de l'homélie *In natalem Christi diem* (CPG 4560), qui est d'attribution fort douteuse;
- [Athanasé d'Alexandrie], *De incarnatione et contra arianos* (CPG 2806), un extrait mis sous le nom de Sévérien de Gabala; le texte est d'attribution disputée¹⁰;
- Vitalis, évêque apolinariste, *Profession de foi* (CPG 3705); le texte n'est pas identifié comme apolinariste par Cyrille;
- Théophile d'Alexandrie, *Lettre festale 16* (CPG 2585), pour l'année 401; la lettre intégrale nous est conservée dans la traduction de Jérôme (*Ep.* 96).

La plupart de ces extraits sont courts, voire très courts, sauf ceux du premier pseudo-Athanasé et de Vitalis, et dans une moindre mesure de Théophile – on notera que les citations les plus longues appartiennent à des textes apolinaristes, dont l'origine doctrinale n'est pas identifiée par Cyrille. Les titres des œuvres ne sont pas toujours indiqués (Atticus, Antiochus, Ammon probablement, Sévérien), ou restent peu précis. Une partie des citations semble provenir d'un recueil d'homélies sur la nativité, peut-être constantinopolitain (Atticus, Antiochus, Amphiloque,

-
8. Le texte, perdu dans sa langue d'origine, est conservé en syriaque, dans une recension interpolée avec l'homélie de Proclus de Constantinople sur le même thème, et en slavon : J. Lebon, « Discours d'Atticus de Constantinople "Sur la Sainte Mère de Dieu" », *Le Muséon* 46 (1933), p. 167-202; M. Brière, « Une homélie inédite d'Atticus, patriarche de Constantinople (406-425) », *Revue de l'Orient chrétien* 29 (1933-1934), p. 160-186; F. J. Thomson, « The Slavonic Translation of the Hitherto Untraced Greek *Homilia in Nativitatem Domini Nostri Jesu Christi* by Atticus of Constantinople », *Analecta Bollandiana* 118 (2000), p. 5-36. Atticus est évêque de Constantinople de 406 à 425.
 9. Éd. C. Datema, *Amphilochii Iconensis Opera. Orationes, pluraque alia quae supersunt, nonnulla etiam spuria*, Turnhout-Louvain 1978 (Corpus christianorum, Series Graeca 3), p. 231; M. Bonnet et S. J. Voicu, *Amphiloque d'Iconium, Homélie. II, Homélie 6-10, fragments divers, Épître synodale, Lettre à Séleucos*, Paris 2012 (Sources chrétiennes 553), p. 250-251. Le texte peut être daté pendant l'épiscopat d'Amphiloque, soit entre 374 et après 394.
 10. J'en prépare avec P.-M. Hombert une édition critique, avec l'aide, pour le syriaque, de F. Ruani, et pour l'arménien, de B. Outtier. Ce texte fait l'objet de mes conférences pour l'année 2021-2022.

Ammon, pseudo-Chrysostome); une autre est probablement liée à Alexandrie. La conclusion du florilège n'est pas sans intérêt :

Il serait donc facile d'ajouter à ceux-ci encore d'autres témoignages véridiques en très grand nombre, mais je ne le ferai pas, parce que je connais ce qui est écrit : *Donne un point de départ au sage, et il sera plus sage ; instruis le juste, et il continuera à bien accueillir* (Pr 9, 9). Mais je dis ceci : eh bien, tous les pères très bons et sages qui ont vécu à notre époque ont nommé précisément 'Mère de Dieu' la sainte Vierge, et tout en établissant fermement qu'est uni selon la nature à la chair le Verbe issu de Dieu, ils affirment qu'il est advenu dans la matrice vierge et qu'il en est sorti selon la chair, alors même qu'il a obtenu la naissance sans commencement, avant tous les âges et les temps, du Père. (Cyrille d'Alexandrie, *Oratio ad dominas*, 19, p. 68, 27-69, 2)

Cette conclusion souligne à la fois la sainteté et la sagesse des témoins, ainsi que leur caractère véridique – ce qui n'est pas sans sel, étant donné les textes apollinaristes que nous avons relevés, tout autant que le caractère pour le moins obscur de certains des auteurs cités – et le fait que ces autorités sont récentes, voire contemporaines. En outre, contrairement à ce que Cyrille annonçait en introduction de son florilège et à ce qu'il réaffirme en conclusion, les témoignages en faveur du terme θεοτόκος sont loin d'être unanimes, puisque seuls trois extraits contiennent ce terme (Pseudo-Athanase, Antiochus de Ptolémaïs, Ammon d'Adrianoupolis), et ce sont loin d'être les auteurs les plus doués d'autorité. En somme, le recueil de citations patristiques rassemblé par Cyrille dans l'*Ad dominas* demeure peu probant, du fait du défaut d'autorité des textes cités ; il semble avoir été rassemblé de manière rapide et avec des sources réduites. La forte présence d'homélie constantinopolitaines s'explique peut-être par les destinatrices. Le caractère récent des auteurs cités, contemporains de Cyrille ou presque, pourrait se comprendre par la rareté d'emploi du terme θεοτόκος, peut-être aussi par la rareté des développements christologiques qui puissent convenir à Cyrille à date plus ancienne, tout autant que par l'absence d'une documentation disponible et structurée à laquelle recourir.

Dans les autres florilèges utilisés par Cyrille dans la controverse nestorienne, on retrouve cette incertitude sur les sources utilisées, avec peu de précision dans la désignation des textes, un choix peu probant des auteurs faisant autorité, mais surtout l'utilisation de nombreux pseudépigraphes, y compris et surtout apollinaristes.

2. Cyrille d'Alexandrie, *Apologie contre les orientaux*

Le deuxième texte ici présenté, s'il est dû au même auteur et est presque contemporain du précédent, appartient cependant à un genre littéraire différent, puisque l'*Apologie des douze anathématismes contre les orientaux* (CPG 5221)¹¹ est une réfutation d'un texte perdu d'André de Samosate (CPG 6373), qui réfutait lui-même les douze anathématismes cyrilliens ; l'œuvre daterait du premier semestre 431. Comme dans le cas de l'*Oratio ad dominas*, le texte de Cyrille n'est que l'un des

11. Éd. E. Schwartz, ACO I.1.7, Berlin-Leipzig 1929, p. 33-65.

éléments d'une même campagne doctrinale et polémique, à laquelle appartient aussi l'*Apologie des douze anathématismes* contre Théodoret (CPG 5222)¹². Toutefois, comme dans le cas précédent, l'usage des citations d'autorité est très inégalement réparti entre les deux textes : dans la réponse à Théodoret, on ne trouve en effet qu'une citation non biblique pour soutenir le propos de Cyrille, tirée du *Traité du Saint-Esprit* de Basile de Césarée¹³. Au contraire, dans l'*Apologie contre les orientaux*, on trouve une quinzaine de citations d'autorités, qui sont réparties de manière non homogène tout au long du texte. Le traité est une réfutation suivie du texte d'André de Samosate qui, après une courte introduction, cite l'anathématisme et le texte d'André, puis le fait suivre de la réponse de Cyrille, laquelle inclut éventuellement une ou plusieurs citations patristiques.

La réfutation du premier anathématisme comprend trois de ces citations, qui viennent clore la démonstration :

- Pierre d'Alexandrie, extrait de son traité *Sur la divinité* (CPG 1635), qui n'est plus connu que par les florilèges ; l'auteur est présenté comme évêque et martyr ;
- Athanase d'Alexandrie, extrait du *Contre les ariens* III (CPG 2093) et de la *Lettre à Épictète* (CPG 2095) ; l'auteur est présenté comme évêque, et seul le deuxième texte voit son titre indiqué.

Après ces trois citations alexandrines vient un court paragraphe, qui introduit un bref commentaire avant la dernière citation :

Voilà les doctrines des saints Pères que nous, nous suivrons ; mais si quelqu'un propose un autre enseignement et est d'un autre avis, il est entraîné hors de la voie droite et royale (Nb 20, 17 ; 21, 22). Et que dire que le Christ a été engendré de manière charnelle n'est pas inaccoutumé aux saints Père, et plutôt que l'expression est familière aussi à d'autres, la parole ci-après nous montre que cela n'est pas moins vrai. (Cyrille d'Alexandrie, *Apologia aduersus orientales*, 16, p. 37, 16-20)

Ce rappel de la nature des textes cités – une autorité patristique conforme à l'Écriture – vient souligner l'articulation entre les trois citations alexandrines et la citation d'Amphiloque d'Iconium qui suit. Elle est prise, comme dans l'*Oratio ad dominas*, à l'*Hom.* 11 sur la nativité.

L'anathématisme 3 est traité sans citation d'autorité patristique (le 2 est absent) ; la réfutation du développement relatif à l'anathématisme 4 présente de nouveau une série de témoignage patristiques, ainsi introduite :

Que le chœur des saints Pères consono aussi avec une telle foi et opinion, j'entreprendrai de le montrer, après avoir ajouté pour confirmation un morceau de l'explication qui a été produite en son temps par Atticus de bienheureuse mémoire. (Cyrille d'Alexandrie, *Apologia aduersus orientales*, 50, p. 45, 5-7)

12. Éd. E. Schwartz, ACO I.1.6, Berlin-Leipzig 1928, p. 110-146.

13. CPG 2839 : Basile de Césarée, *Spir.* V, 12, cité en ACO I.1.6, p. 126, 15-18.

- Atticus, *Homélie pour la nativité* (CPG 5660), deux extraits également cités dans l'*Ad dominas* ;
- [Jules de Rome], en fait l'apolinariste Timothée, *Lettre à Prosdokios* (CPG 3726) ;
- [Félix de Rome], en fait un auteur apolinariste, *Lettre à l'évêque Maxime et au clergé d'Alexandrie* (CPG 3741.2).

Les deux citations prétendument romaines, mais qui proviennent en fait d'auteurs qui se situent dans la dépendance d'Apolinaire, ferment la réfutation de l'anathématisme 4, laquelle ne bénéficie pas d'une conclusion propre. Comme dans la plupart des cas précédents, le titre des œuvres utilisées n'est pas indiqué.

Les anathématismes 5 et 6 sont laissés de côté, le septième ne bénéficie pas de citations patristiques. Pour le huitième, ce sont de nouveau des citations pseudépigraphes qui sont utilisées : il s'agit d'extraits de l'*Ad Iouianum* d'Apolinaire (CPG 3665), mis sous le nom d'Athanase, et que Cyrille avait déjà utilisés dans l'*Oratio ad dominas*¹⁴. Ils sont insérés dans le raisonnement, et non isolés en début ou en fin de développement. Les anathématismes 9 et 10 sont de nouveau traités sans citations patristiques, lesquelles réapparaissent pour le onzième ; ce sont cette fois deux citations de l'Athanase authentique (*Contre les ariens* [CPG 2093], III, 32, 2 ; 35, 1, sous le titre *Περὶ τῆς ἁγίας τριάδος λόγος*) qui sont utilisées par Cyrille. On notera en passant que le découpage de la deuxième citation permet à Cyrille d'écarter la suite du propos d'Athanase, dans lequel celui-ci distingue ce qui est dit de Dieu et ce qui est dit de l'homme, distinction qui allait contre le quatrième anathématisme de Cyrille. Les citations sont de nouveau intégrées dans le raisonnement de l'évêque d'Alexandrie. Pour le douzième et dernier anathématisme, ce sont trois citations patristiques qui viennent clore le propos, juste avant la conclusion générale de l'œuvre, avec indication d'auteur mais sans indication de titre :

- Grégoire de Nysse, *Homélie sur les Béatitudes* (CPG 3161), un extrait de l'hom. I ;
- Basile de Césarée, *Traité du Saint-Esprit* (CPG 2839), un extrait du chap. VIII ;
- Athanase d'Alexandrie, *Contre les ariens*, III, 32.

Elles sont empruntées, pour les deux premières, à des œuvres de nature différente de deux des Cappadociens, une homélie exégétique et un traité doctrinal, tandis que la troisième reprend, sous une forme écourtée, la première citation présente dans la réfutation de l'anathématisme précédent. De cette manière, c'est l'autorité alexandrine par excellence, Athanase, qui ferme la réfutation cyrillienne des positions antiochiennes d'André de Samosate. L'effet d'inclusion est donc probablement volontaire et vise à conforter l'autorité argumentative de l'ensemble.

La conclusion du traité, qui suit ces dernières citations, reprend explicitement ce thème de l'autorité des saints pères, contre la dissension hérétique, et l'appuie sur une citation scripturaire ; cette concorde de l'autorité scripturaire et de l'autorité

14. Voir *supra*. La première citation est ici plus courte et coupée en deux sections non contiguës.

patristique est formulée clairement par Cyrille, qui y oppose l'isolement supposé de l'adversaire. L'évêque d'Alexandrie revendique donc pour lui seul l'autorité ecclésiale en son ensemble, déniaut à l'adversaire antiochien toute légitimité au sein de l'Église :

Que suffise donc pour donner assurance, à mon avis, à ceux qui pensent bien les paroles placées auparavant, puisque la loi divine dit explicitement : *toute parole sera établie sur la bouche de deux ou trois témoins* (Dt 19, 15). Et si quelqu'un veut encore après cela chercher querelle, qu'il nous écoute : qu'il aille, lui, selon son avis, tandis que nous, qui sommes attachés à la vérité, nous suivrons les lettres sacrées et la foi des saints pères. Car nous gagnerons ainsi le prix de l'appel d'en-haut par le Christ (cf. Ph 3, 14), par qui et avec qui la gloire soit au Dieu et Père avec le Saint-Esprit dans les siècles, amen. (Cyrille d'Alexandrie, *Apologia aduersus orientales*, 116, p. 65, 5-11)

Il est cependant paradoxal que cet appel à l'autorité de foi des saints pères s'appuie en réalité si souvent sur des documents pseudépigraphes, qui reviennent en fait à des auteurs condamnés par l'Église dont se réclame Cyrille, à savoir Apollinaire et plusieurs de ses disciples. Le dossier patristique réuni par l'évêque d'Alexandrie se situe donc encore nettement dans une phase où l'usage des citations patristiques n'est pas critique et où l'attention prêtée aux faux et aux pseudépigraphes n'est pas encore développée.

3. Florilèges cyrilliens présentés au concile d'Éphèse (431)

Le troisième dossier étudié pendant cette année est de nouveau lié directement à Cyrille d'Alexandrie. On retrouve d'ailleurs dans les extraits qui y sont cités plusieurs de ceux que nous avons rencontrés dans les deux œuvres précédentes. Sans revenir ici sur le déroulement du concile d'Éphèse – ou plutôt des deux synodes rivaux, celui que menait Cyrille et celui qui se réunit, avec retard, autour de Jean d'Antioche – non plus que sur le contenu des discussions doctrinales¹⁵, je me contenterai de rappeler comment les deux florilèges, qui sont étroitement liés l'un à l'autre, s'insèrent dans le déroulement du concile et dans la composition des actes de celui-ci.

Le premier florilège est présenté dans les actes comme un élément de la première session du concile, qui se tint le 22 juin 431, en l'absence des évêques orientaux, encore en route. Dans le texte de la session tel qu'il nous est transmis par les collections conciliaires, et qui reflète une rédaction cyrillienne, non un procès-verbal validé par l'ensemble des participants – on rappelle que les représentants orientaux

15. Voir entre autres la traduction anglaise des actes et d'une partie des documents liés au concile : R. Price et Th. Graumann, *The Council of Ephesus of 431: Documents and Proceedings*, Liverpool 2020 (Translated Texts for Historians 72); voir également l'importante étude de M. S. Smith, *The Idea of Nicaea in the Early Church Councils, AD 431-451*, Oxford-New York 2018 (Oxford Early Christian Studies), avec la recension que j'en ai donnée : M. Cassin, « Bulletin de patrologie », *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 104.2 (2020), p. 291-410, ici p. 376-379.

ne sont pas encore présents à cette séance – et/ou par l'autorité impériale¹⁶, figurent successivement les éléments suivants, qui s'intercalent dans les discussions et la procédure de convocation relative à Nestorius : lecture de la lettre de convocation impériale, du symbole de Nicée, de la deuxième lettre de Cyrille à Nestorius (CPG 5304), de la deuxième lettre de Nestorius à Cyrille (CPG 5305), de la lettre du pape Célestin à Nestorius (CPG 8639), de la troisième lettre de Cyrille à Nestorius (CPG 5317); après des discussions, Flavien, évêque de Philippe, dit :

Vu l'évidence de la déposition de nos très révérends et très pieux collègues dans le ministère Théodote et Acace, il convient qu'on lise ensuite l'opinion qu'ont eue sur la question nos bienheureux Pères et évêques et qu'on insère cette opinion dans les Actes. (*Actes du concile d'Éphèse*, 53 [éd. E. Schwartz, ACO I.1.2, p. 38, 31-34])

Pierre, prêtre d'Alexandrie et primicier des notaires, qui a procédé depuis le début aux lectures des documents, répond :

Puisque nous avons entre les mains les livres des très saints et très dévots Pères et évêques et de divers martyrs et que nous en avons fait quelques extraits, nous les lirons s'il vous plaît ainsi. (*Ibidem*, 54 [p. 39, 1-3])

Suivent seize extraits patristiques, provenant de douze œuvres et de dix auteurs différents (ACO I.1.2, 54, p. 39, 6-45, 3). Puis vient un autre florilège de vingt-cinq extraits, pris cette fois aux ouvrages de l'adversaire visé par le concile, Nestorius¹⁷. La session se poursuit brièvement, avec la condamnation de Nestorius. Plusieurs auteurs ont noté que les deux florilèges paraissaient des pièces rapportées dans le déroulement de la session : les orateurs n'y font jamais référence, hors les formules d'introduction qui les suivent et précèdent immédiatement, ils ne font pas l'objet de commentaire, approbateurs ou désapprobateurs, comme c'est le cas des lettres de Cyrille à Nestorius et de la lettre de ce dernier à Cyrille qui sont citées dans la première partie de la session, et ils ne jouent aucun rôle dans la condamnation et la déposition de Nestorius¹⁸.

On présentera succinctement la liste des textes cités, en signalant systématiquement leur usage dans les autres florilèges cyrilliens étudiés précédemment :

-
16. R. Price et Th. Graumann, *The Council of Ephesus of 431*, cité n. 15, p. 1-18.
 17. Sur ce florilège de citations de Nestorius, pour lesquelles il est fait référence chaque fois au cahier (τετράς) dans lequel il figure, voir entre autres : F. Loofs, *Nestoriana: die Fragmente des Nestorius*, Halle 1905, p. 8, 14-17; J. Lebon, « Autour de la définition de la foi au concile d'Éphèse (431) », *Ephemeridae Theologicae Lovanienses* 8 (1931), p. 393-412, ici p. 405-409; A. de Halleux, « Les douze chapitres cyrilliens au Concile d'Éphèse (430-433) », *Revue Théologique de Louvain* 23 (1992), p. 425-458, ici p. 433-436.
 18. Voir entre autres, sur ce point, A. de Halleux, « La première session du concile d'Éphèse (22 juin 431) », *Ephemerides Theologicae Lovanienses* 69 (1993), p. 48-87, ici p. 78-79; Th. Graumann, *Die Kirche der Väter*, cité n. 4, p. 399-400; R. Price, « The Nicene Creed and the Reception of Converts at the First Council of Ephesus », *Annuario Historiae Conciliorum* 44 (2012), p. 11-26, ici p. 16.

- Pierre d’Alexandrie, présenté comme très saint évêque et martyr, mais sans mention de son siège ; *Sur la divinité* (CPG 1635), trois extraits d’une œuvre perdue en tradition directe, dont le deuxième figure également dans l’*Apologie contre les orientaux*, 13 ;
- Athanase d’Alexandrie, présenté comme très saint évêque d’Alexandrie ; *Contre les ariens*, III, 33, déjà cité à la suite du texte précédent dans l’*Apologie contre les orientaux*, 14, ainsi que dans l’*Ad monachos* (ACO I.1.1, 4, p. 12, 9-11) sous une forme réduite¹⁹ ; *Lettre à Épictète* (CPG 2095), deux extraits, dont le premier était déjà cité à la suite de l’extrait du *Contre les ariens* dans l’*Apologie* ;
- [Jules de Rome], en fait l’apolinariste Timothée ; *Lettre à Prosdokios* (CPG 3726), même extrait que dans l’*Apologie contre les orientaux*, 52 ;
- [Félix de Rome], en fait un auteur apolinariste ; *Lettre à l’évêque Maxime et au clergé d’Alexandrie* (CPG 3741.2), même extrait que dans l’*Apologie contre les orientaux*, 53 ;
- Théophile d’Alexandrie ; *Cinquième lettre festale* (CPG 2582, a. 390) et *Sixième lettre festale* (CPG 2583, a. 391), qui ne sont conservées que par des citations ; on rappellera que Cyrille citait, dans l’*Oratio ad Dominas*, 18, la seizième *Lettre festale* de Théophile ;
- Cyprien, présenté comme évêque de Carthage et martyr ; *De opere et eleemosynis* (CPL 47), ouverture du texte, qui est présenté comme une ἐρμηγεία ; on ne sait si l’œuvre complète était traduite en grec : il n’en reste du moins pas de trace²⁰ ;
- Ambroise de Milan ; *De fide* (CPL 150), sans titre, indication qu’il s’agit d’une ἐρμηγεία, deux citations²¹ ;
- Grégoire de Nazianze ; *Ep.* 101 (CPG 3032), sans titre ni indication de destinataire ;
- Basile de Césarée, *Traité du Saint-Esprit* (CPG 2839), un extrait du chap. VIII ; l’œuvre était citée dans l’*Apologie contre Théodoret*, mais pour un autre passage ;
- Grégoire de Nysse, *Homélie sur les Béatitudes* (CPG 3161), un extrait de l’hom. I ; ces deux dernières citations, présentées sans titre des œuvres d’où proviennent les extraits, figuraient déjà dans l’*Apologie contre les orientaux*, 114 et 113, en ordre inverse.

La lecture de ce florilège au concile n’est donc pas assurée, non plus que sa relation exacte avec les citations de Nestorius qui le suivent dans les actes édités par le parti cyrillien. On y retrouve la présence de plusieurs extraits qui figuraient déjà dans l’*Apologie contre les orientaux*, mais aussi, de manière plus limitée, dans l’*Oratio ad Dominas* voire dans l’*Ad monachos*. Cependant, contrairement

19. Sur ce texte, voir M. Cassin, « Citer, collecter », cité n. 1, p. 228.

20. Sur ce point, voir D. E. Dekkers, « Les traductions grecques des écrits patristiques latins », *Sacris Erudiri* 5 (1953), p. 193-233, ici p. 198, *contra* E. Schwartz, « Zweisprachigkeit in den Konzilsakten », *Philologus* 88 (1933), p. 245-253.

21. Sur l’existence d’une traduction complète, voir A. Pertusi, « Le antiche traduzioni greche delle opere di s. Ambrogio e l’*expositio fidei* a lui falsamente attribuita », *Aevum* 18 (1944), p. 184-207 ; D. E. Dekkers, « Les traductions grecques des écrits patristiques latins », cité n. 20, p. 200-203. Th. Graumann, *Die Kirche der Väter*, cité n. 4, p. 392 n. 178, fait l’hypothèse, spéculative, que les extraits latins auraient pu être transmis par le pape Célestin.

aux florilèges précédents, et en particulier à celui de l'*Apologie*, les textes sont ici cités avec davantage d'éléments d'identification, en particulier leur titre – mais non dans tous les cas. L'éventail des sources s'ouvre également, pour la première fois, à des textes latins, ancien (Cyprien) ou fort récent (Ambroise, dont le *De fide* daterait de 378-380) : on a vu que la provenance de ces textes latins et leur forme (originale ou déjà traduite) n'étaient pas sans poser des difficultés.



Un deuxième florilège, quasiment identique au précédent, figure dans le texte présenté comme les actes de la sixième session, du 22 juillet 431 (*ACO* I.1.7, 75, p. 89, 26-95, 18) ; cependant, on a relevé depuis longtemps le statut problématique de ce texte et de la supposée session dont il rend compte²². On considère généralement qu'il s'agit d'une composition cyrillienne postérieure au concile, destinée à jouer un rôle dans les débats ultérieurs par la reconstruction du processus conciliaire. Le florilège est identique au précédent, mais comporte en supplément cinq textes, ajoutés à la fin :

- Atticus de Constantinople, *Homélie sur la nativité* (CPG 5650), deux extraits, qui figuraient déjà dans l'*Apologie contre les orientaux*, 50 ;
- Amphiloque d'Iconium, *Homélie XI, De generatione domini secundum carnem* (CPG 3245.3c), deux extraits, dont le second figurait déjà dans l'*Apologie contre les orientaux*, 17 ;
- un autre extrait d'Atticus (CPG 5657), sans titre, dont l'origine est inconnue.

On voit donc que ce supplément s'appuie largement sur l'*Apologie contre les orientaux*, en ajoutant des extraits qui avaient été laissés de côté dans le premier florilège – mais sans pour autant reprendre tous les extraits cités dans ce traité. Le seul ajout véritable est la dernière citation, attribuée à Atticus de Constantinople ; dans la mesure où cet auteur était déjà cité un peu plus haut, on peut se demander si l'extrait en question ne provient pas du même dossier documentaire que les citations précédentes. Ainsi, ce florilège supplémentaire ne modifie pas le profil que laissait apercevoir le précédent : il s'agit d'une simple version augmentée, sans réorientation ni recours à des sources patristiques nouvelles.

22. Voir en particulier L. Abramowski, « Die Sitzung des Konzils von Ephesus am 22. Juli 431. Über die Befestigung des Symbols der heiligen Väter in Nicäa und über den vom Presbyter Charisius übergebenen Libellus », *Zeitschrift für Kirchengeschichte* 115 (2004), p. 382-390 ; Th. Graumann, *Die Kirche der Väter*, cité n. 4, p. 400-409 ; M. S. Smith, *The Idea of Nicaea*, cité n. 15, p. 75-84 ; R. Price et Th. Graumann, *The Council of Ephesus of 431*, cité n. 15, p. 431-443.

4. Théodoret de Cyr, *Éranistès*

Le dernier texte qui a été abordé cette année provient de l'autre parti, antiochien ; l'*Éranistès* de Théodoret de Cyr (CPG 6217)²³, un dialogue datable probablement de 447, est postérieur au concile d'Éphèse et s'insère dans une étape ultérieure des controverses christologiques, où ce sont Eutychès et Dioscore qui constituent les points de fixation des débats. Il s'agit d'un ample traité, qui comprend trois vastes florilèges, un pour chacun des trois livres, placés à la fin de chacun d'entre eux. Son étude complète dépassait de loin ce qu'il était possible de faire dans le temps réduit de ce séminaire ; seul le début du premier florilège a donc pu être étudié. Par son ampleur et le grand nombre des citations qu'il renferme, le texte a fait l'objet de nombreuses études, et depuis longtemps, qui ont surtout cherché à évaluer la fiabilité des attributions et des lemmes des extraits patristiques²⁴. Un autre débat a également porté sur le recoupement entre une section du florilège du pape Gélase dans son *De duabus naturis* et une partie du deuxième florilège de l'*Éranistès* ; on s'accorde dorénavant à y voir une interpolation dans le florilège de Gélase, à partir d'un florilège antérieur de Théodoret, composé pour le quatrième livre de son *Pentalogos* (CPG 6215) et perdu en tradition directe²⁵.

23. Éd. G. H. Ettliger, Oxford 1975 ; trad. anglaise idem, Washington 2003 (The Fathers of the Church, A New Translation 106).

24. Voir en particulier P. Nautin, « Notes sur le catalogue des œuvres d'Hippolyte », *Recherches de science religieuse* 34 (1947), p. 99-107 ; M. Richard, « Notes sur les florilèges dogmatiques du V^e et du VI^e siècles », dans *Actes du VI^e Congrès international d'études byzantines* (Paris, 27 juillet-2 août 1948), Paris 1950, t. I, p. 307-318 ; P. Nautin, « La valeur des lemmes dans l'*Eranistes* de Théodoret », *Revue d'histoire ecclésiastique* 46 (1951), p. 681-683 ; G. H. Ettliger, « The History of the Citations in the *Eranistes* by Theodoret of Cyrus in the fifth and sixth Centuries », dans J. Dummer, J. Irmscher, K. Treu, F. Paschke (éd.), *Überlieferungsgeschichtliche Untersuchungen*, Berlin 1981 (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur 125), p. 173-183 (ainsi que l'introduction de son édition, citée n. 23) ; G. Visonà, « Ippolito o Apollinare? Nuovi frammenti dell'opera *Sui due ladroni* attribuita a Ippolito di Roma », *Augustinianum* 21 (1981), p. 451-490 ; W. Kinzig, « Das sogenannte *Bekenntnis* des Ambrosius (CPL 167a) bei Theodoret und der Brief *In prolixitate epistolae* Papst Anastasius' II. (CPL 1610 ; CPG 9160) », *Zeitschrift für antikes Christentum* 19 (2015), p. 452-480.

25. Sur ce dossier, voir L. Saltet, « Les sources de l'*Ερανιστής* de Théodoret », *Revue d'histoire ecclésiastique* 6 (1905), p. 289-303, 513-536, 741-754 ; E. Schwartz, *Der s. g. Sermo maior de fide des Athanasius*, München 1925 (Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-philologische und historische Klasse 1924.6), p. 48-49 n. 1 ; Idem, *Publizistische Sammlungen zum Acacianischen Schisma*, München 1934 (Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Abteilung, Neue folge 10), p. 282-283 ; M. Richard, « Notes sur l'évolution doctrinale de Théodoret », *Revue des Sciences philosophiques et théologiques* 25 (1936), p. 459-481, ici p. 465-466 ; Idem, « Les florilèges diphyssites du V^e et du VI^e siècles », dans A. Grillmeier, H. Bacht (éd.), *Das Konzil von Chalkedon*.

Le premier florilège est pour ainsi dire intégré dans le dialogue entre l'orthodoxe et le mendiant (*éranistès*) :

Er. — Tu as expliqué de manière convaincante. Mais moi, j'aurais voulu apprendre comment les maîtres de l'Église de jadis comprenaient « Le Verbe s'est fait chair » (Jn 1, 1).

Orth. — Les preuves apostoliques et prophétiques auraient dû te convaincre. Mais puisque tu demandes aussi les explications des saints pères, je te fournirai aussi ce remède, avec l'aide de Dieu.

Er. — Ne va pas m'introduire des hommes obscurs ou douteux ; car je ne recevrai pas l'interprétation de tels gens.

Orth. — Est-ce que te semble digne de créance ce célèbre Athanase, le très brillant luminaire de l'Église d'Alexandrie ?

Er. — Tout à fait ; car il a confirmé son enseignement par ses souffrances pour la vérité.

Le témoignage des saints pères est donc présenté comme un supplément par rapport à ceux de l'Écriture (apôtres et prophètes), qui vient confirmer l'interprétation de Jn 1, 14 qui avait été proposée auparavant à partir d'une exégèse où l'Écriture expliquait l'Écriture. En outre, l'auteur met en scène la nécessité d'une évaluation de la valeur des sources : il ne faut pas recourir à des auteurs douteux ou de peu de renom – on peut supposer qu'il s'agit d'une pique contre l'usage cyrillien des autorités patristiques, peu regardant sur l'authenticité des citations et l'autorité doctrinale des auteurs cités²⁶.

Les neuf premières citations sont insérées dans le dialogue et forment une section à part dans le florilège ; ce n'est qu'à partir de la dixième que celui-ci prend sa forme classique, où les extraits se succèdent sans autre commentaire que l'identification de leur source. En outre, les extraits de cette deuxième section du premier florilège sont classés, de manière générale, par ordre chronologique de leur auteur. C'est cette structure de la deuxième section que l'on retrouve ensuite pour les deuxième et troisième florilèges. J'ai parlé de « structure classique » à ce sujet : il s'agit bien entendu d'un commentaire rétrospectif, puisque, comme on l'a vu à propos des textes précédemment étudiés, aucune manière stable de présenter les florilèges doctrinaux ne prévaut alors. On a pu simplement noter que deux formes coexistaient largement jusque-là : des extraits insérés dans le texte principal et faisant partie de l'argumentation de l'auteur, d'une part, ou des extraits placés généralement à la fin d'un développement, dont la série est éventuellement pourvue d'une introduction et d'une conclusion, mais où les extraits ne sont pas commentés individuellement. Les florilèges de l'*Éranistès* constituent donc pour nous l'une

Geschichte und Gegenwart, Würzburg 1952, t. I, p. 721-748, ici p. 723-724 ; G. H. Ettlinger, *Theodoret of Cyrus, Eranistes. Critical Text and Prolegomena*, Oxford 1975, p. 23-35.

26. Voir *supra* ce qui a été dit des nombreux écrits apolinaristes cités par Cyrille, sous divers noms, ainsi que du faible renom, pour ne pas dire plus, d'autres auteurs utilisés par lui (Antiochus de Ptolémaïs, Ammon d'Andrinople, en particulier).

des premières occurrences d'une structure qui est ensuite devenue usuelle : des témoignages présentés à la fin d'un développement, voire d'un traité, sans commentaire individuel des citations, regroupés par auteur, avec un classement grossièrement chronologique.

Les neuf premiers extraits proviennent de sept auteurs différents, et à chaque fois d'une seule œuvre. Ils sont introduits et commentés individuellement, de manière plus ou moins ample ; leur auteur est également précisé, avec quelques éléments de qualification (siège épiscopal, renommée et actions ecclésiastiques principales), ainsi que le titre de l'œuvre citée, sauf dans un cas (Flavien d'Antioche), mais ces indications sont intégrées au discours de l'Orthodoxe et ne sont pas clairement isolées, comme c'est le cas dans la deuxième section du florilège. En voici la liste :

- Athanase d'Alexandrie, *Lettre à Épictète* (CPG 2095) ;
- Grégoire de Nazianze, *Ep.* 101 (CPG 3032) ;
- Ambroise de Milan, *De incarnationis dominicae sacramento* (CPL 152), trois extraits présentés sans que les coupures soient signalées ;
- Flavien d'Antioche, un extrait dont la source n'est pas identifiée (CPG 3435.4), texte non conservé par ailleurs ;
- Gélase de Césarée, *Discours sur l'Épiphanie du Sauveur* (CPG 3520), texte non conservé par ailleurs sinon par des citations postérieures à Théodoret ;
- Jean Chrysostome, *Homélie sur Jean* (CPG 4425), XI ;
- Sévérien de Gabala, *De sigillis* (CPG 4209).

Les extraits choisis par Théodoret, dans leur grande majorité, expliquent Jn 1, 14 par Ga 3, 13 et/ou 2 Co 5, 21, ce qui constitue donc le fil directeur de ce regroupement initial. Le Mendiant souligne d'ailleurs leur concorde, malgré l'écart des lieux et des temps (*Éranistès*, 94, 30-95, 2), constat qui est ensuite amplifié par l'Orthodoxe (*ibid.*, 95, 2-5). Ce dernier relève ensuite que Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste auraient pu participer à ce concert, mais qu'il les a écartés parce que son adversaire les rejette, à la suite d'Apolinaire – reprenant donc tacitement le critère de l'accord sur les autorités pour la constitution du florilège. Il introduit ensuite le début de la seconde section du premier florilège, en présentant brièvement Ignace d'Antioche, Irénée de Lyon, Hippolyte et Méthode d'Olympe, soit les quatre premiers auteurs cités dans cette seconde section. Rien ne les distingue pourtant des autres qui sont cités ensuite, sinon peut-être leur ancienneté relative – mais la chose vaut moins nettement pour Méthode d'Olympe.

L'examen de ces premières citations, pour lesquelles on ne dispose pas toujours de l'œuvre intégrale, laisse deviner des interventions, parfois significatives, de Théodoret dans le texte qu'il cite. Si les débats ont longtemps porté sur la valeur des attributions et des titres des florilèges de l'*Éranistès*, il conviendrait de reprendre la question de la fiabilité des citations elles-mêmes et des modalités d'intervention de Théodoret dans le texte qu'il cite. Une telle enquête ne trouvera de sens que dans une étude plus large de l'ensemble des florilèges de l'*Éranistès*, que je me propose d'entreprendre dans les années à venir.

